



## CONSEIL GÉNÉRAL

### RAPPORT ANNUEL (2021)

#### *Addendum*

Le présent addendum au Rapport annuel de 2021 rend compte de la décision prise par le Conseil général à sa réunion de décembre 2021. Le compte rendu de cette réunion, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil, est reproduit dans le document WT/GC/M/195.

### **1 EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉCISION DE BALI SUR L'ADMINISTRATION DES CONTINGENTS TARIFAIRES – PROROGATION DU DÉLAI EN VUE D'UNE DÉCISION SUR LE PARAGRAPHE 4 DU MÉCANISME EN CAS DE SOUS-UTILISATION (WT/GC/M/195)**

1.1. À une réunion extraordinaire tenue le 15 décembre, le Président a rappelé que, compte tenu du report de la CM12, le Président du Comité de l'agriculture avait convoqué, le 7 décembre, une réunion informelle ouverte du Comité de l'agriculture pour consulter les Membres sur la voie à suivre. Le Président du Comité de l'agriculture a ensuite informé le Président qu'un report exceptionnel de trois mois de l'échéance semblait acceptable pour les Membres, à savoir jusqu'au 31 mars 2022. Après que le Président du Comité de l'agriculture lui a demandé son aide pour obtenir l'approbation du Conseil général à cet égard, le Président s'est adressé aux Membres. Ainsi, le Président a envoyé une communication à ce sujet le 9 décembre. À la demande d'un Membre, une réunion extraordinaire du Conseil général a été convoquée pour prendre une décision à ce sujet. Pendant la réunion, les représentants des États-Unis et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a ensuite approuvé le report exceptionnel de l'échéance jusqu'au 31 mars 2022 pour l'adoption d'une décision sur le paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation.

### **2 AUTRES QUESTIONS (WT/GC/M/195)**

2.1. À la réunion extraordinaire du 15 décembre, le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration au titre du point "Autres questions". Le représentant de la Chine a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations faites.

---